

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

15 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

En dehors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 18 JUILLET 1846.

Nous sommes-nous trompés sur la nature des attaques du *Courrier de Lyon* contre la candidature de M. Laforest? Nous sommes-nous laissés aller à de trop vives impressions? Avons-nous mal jugé enfin et leur portée et les intentions qui les ont dictées? Pas le moins du monde, car elles ont été accueillies par tous nos concitoyens avec surprise et douleur. Les uns en ont rougi, d'autres en ont été profondément indignés; il y a eu partout une désapprobation positive et certaine. Si le *Courrier de Lyon* n'en a pas été informé, nous le lui apprenons. Et que vient-il nous dire que nous usons de la liberté jusqu'à la licence, quand dans notre polémique nous laissons de côté tout ce qui ne se relie pas intimement au débat électoral? Nous, qui nous appliquons avant tout à suivre strictement le principe qui veut que chacun réponde de ses œuvres, nous nous gardons bien d'imputer, par voie d'induction, à celui-ci ce qui émane de celui-là. Et quant à mêler dans notre polémique des faits relatifs à la vie privée, nous nous en abstenons, et n'avons jamais fouillé dans les annales d'aucune famille, quoi qu'en dise le *Courrier de Lyon*. Mais il voudrait justifier sa polémique irritante en donnant à la nôtre un caractère de malveillance qu'elle n'a pas. Il voudrait peut-être aussi atténuer ses excès de paroles en les attribuant au feu de la discussion. Sur ce point il ne trompera personne, car on sait bien qu'il s'est jeté sans excitation aucune dans des voies passionnées.

Il s'étonne même qu'on ait éprouvé quelque émotion à la lecture de ses amères critiques; on dirait qu'elles ne sont que des représailles, et que nous les avons provoquées. Encore une fois, cela n'est pas. Enfin, à l'en croire, il n'a fait qu'user dans une juste mesure du droit le plus légitime et le plus incontestable. Eh bien! nous disons, nous, que vous avez abusé du droit d'examen en plaçant le débat, et à dessein, là où il ne doit pas être; que vous avez donné à la candidature de M. Laforest un caractère qu'elle n'a pas, et qu'en parlant de sa personne vous avez employé un langage hautain et dédaigneux, qu'il n'était ni dans les convenances, ni dans la vérité. Pour M. Laforest est un citoyen profondément obscur, qui ne s'est jamais révélé par aucune qualité à ses concitoyens, qui n'a de son étude pour complaire au parti radical, et qui agit sans avoir la conscience même de ce qu'il fait. Tout cela est hors de la vérité, vous le savez bien. Dans une ville comme Lyon, on n'arrive pas à une candidature aussi importante que celle qui a été offerte par deux fois à M. Laforest, sans avoir des titres à présenter, sans jouir d'une haute estime, et sans avoir rendu à son pays des services positifs.

Nous vous l'avons déjà dit, M. Laforest a reçu sept blessures en défendant le sol de sa patrie; durant la Restauration, il a combattu toutes les mesures réactionnaires du gouvernement, qui voulait alors ce que vous voulez aujourd'hui, gouverner selon son bon plaisir. Ce sont là des actes, ce nous semble, qui ne sont pas, quoi que vous en disiez, sans importance. Après la révolution de 1830, il n'a pas pris part, comme tant d'autres, à la curée des places et des honneurs, et il a appuyé autant qu'il a pu, mais dans des limites raisonnables, tout ce qui s'est fait pour forcer le gouvernement à être fidèle à son origine. C'est pour cela qu'on l'estime, qu'on l'aime, et qu'on l'a choisi

en opposition avec M. Sauzet; on lui tient compte de la persévérance de ses opinions, de son dévouement à son pays, et on l'élève d'autant plus qu'il n'a jamais fait la moindre démarche pour s'élever lui-même.

Dès qu'il s'agissait de la candidature d'un citoyen aussi respectable, vous deviez avoir quelque modération. Vous pouviez discuter ses opinions et ses actes sans manquer aux bienséances. Vous l'avez présenté, quoique sachant parfaitement le contraire, comme un homme de désordre, voulant l'anarchie et le bouleversement. Où sont les faits qui ont pu vous autoriser à tenir ce langage? Consultez sa vie, et dites-nous en quelle occasion il a préconisé l'anarchie et poussé au bouleversement. Vous n'en citez aucune, à moins cependant que vous ne veuillez regarder comme anarchistes ceux qui n'ont pas voulu se courber sous le joug ministériel; alors le nombre en serait considérable, et nous pourrions être menacés de grands malheurs. Mais vous savez bien que, par position et par caractère, M. Laforest est un homme d'ordre; vous n'ignorez pas que, dans sa vie politique, il n'a jamais abandonné les voies légales, et qu'en le présentant comme un instrument de désordre et de bouleversement, vous n'êtes pas dans la vérité, enfin vous le calomniez.

A quoi bon, d'ailleurs, rappeler sans cesse de déplorables événements? Est-ce du passé ou du présent qu'il s'agit? Est-ce que nous avons autre chose à faire qu'à discuter les tendances actuelles du gouvernement? Au lieu de s'occuper des hommes et des choses qui sont en question, le *Courrier de Lyon* s'occupe d'hommes et de choses qui sont désormais du domaine de l'histoire. Cette tactique, quoique bien vieille, ne lui paraît pas encore usée. Croit-il que pour notre compte nous serions bien embarrassés, si nous voulions exhumer le passé, d'y trouver des armes contre son parti? Croit-il qu'on ne sait pas à quelles influences on doit attribuer une partie notable des événements qui ont ensanglanté le pays? Est-ce qu'on n'a pas trouvé dans maintes occasions la preuve de l'action délétère de la police? Est-ce qu'on n'a pas vu apparaître autour des barricades des agents secrets? Est-ce qu'enfin on a pris pour vrais tous les rapports officiels qui ont été faits sur ces événements? Assurément non. Que le *Courrier* veuille bien, nous l'en prions, laisser toutes ces catastrophes en oubli, il n'aurait pas toujours le beau rôle dans la discussion, et surtout qu'il veuille bien ne pas tout confondre pour mieux récriminer.

Admettons encore que toutes ses assertions soient vraies, qu'il soit, dans ses souvenirs historiques, de la plus complète impartialité, quel lien y a-t-il entre eux et l'élection de M. Laforest, entre des prises d'armes et un fait légal et pacifique? Est-ce que M. Laforest doit être responsable de toutes les perturbations qui ont agité le pays? Est-ce que les électeurs qui le portent ont été pris les armes à la main au milieu des émeutes? Répondez, faites vos listes de proscriptions électorales, et demandez qu'à l'avenir on refuse le droit de voter aux citoyens suspects de radicalisme; car, encore une fois, toute constitution qui donne des droits à des hommes de bouleversement et d'anarchie doit être changée. Vous qui vivez de fictions légales, vous ne savez pas même les respecter, et vous ne voyez pas que vous devriez tenir pour attaché à la consti-

tution du pays tout électeur qui use de son droit puisqu'il prête serment à cette constitution. L'accuser de vouloir le bouleversement, c'est le calomnier, c'est le présenter comme un citoyen sans foi et sans respect pour la loi en vertu de laquelle il exerce son droit. Si le *Courrier de Lyon* professait quelque respect pour la légalité, avant de se livrer aux excès de polémique que nous signalons, il y regarderait à deux fois, et tant qu'aucun fait matériel ne viendrait lui prouver qu'il y a dans le corps électoral des citoyens qui veulent bouleverser l'Etat, il se garderait bien de le supposer et encore moins de l'affirmer. Mais il aime mieux obéir à ses passions haineuses qu'aux conseils de la saine raison; il aime mieux s'occuper de ses rancunes que de l'intérêt bien entendu du gouvernement qu'il prétend servir.

ÉLECTIONS DE VIENNE. — M. COUTURIER.

En 1842, alors qu'il sollicitait les suffrages, M. Couturier écrivait aux électeurs :

« Toutes mes pensées ont dirigé ma politique vers le but qu'assignent à la France son honneur, les grands intérêts de sa prospérité et ses conquêtes libérales, sur lesquelles se fondent sa liberté et sa force.

« ... Peut-on vouloir que, cédant aux prétentions de l'étranger, nous ayons une paix à tout prix et sans dignité, ou que notre pavillon s'abaisse devant celui d'une puissance rivale, au lieu de flotter librement sur les mers?

« A tous il importe que l'administration ait les mains pures et que sa justice soit impartiale;

« Que les deniers de l'Etat, venus si péniblement du travail des contribuables, ne soient pas prodigués à des emplois inutiles ou à la faveur;

« Que la prévoyance du gouvernement ramène bientôt entre les dépenses et les recettes un équilibre qui jamais n'aurait dû être détruit;

« Que les élections, affranchies de tous les procédés administratifs qui en altèrent la vérité, donnent à la représentation nationale la plus entière indépendance;

« Qu'enfin les fonctionnaires publics, trop nombreux à la chambre, n'en dominent pas les délibérations, parce que alors autant vaudrait à sa place un comité consultatif sans volonté ni pouvoir. »

C'était aux électeurs indépendants de Vienne que M. Couturier s'adressait. Le mandat qu'il sollicitait lui fut donné; comment l'a-t-il rempli? Comment a-t-il tenu ses promesses? L'honneur de la France a été abaissé devant l'Angleterre, et M. Couturier a voté l'indemnité Pritchard. Le pays a vu le ministère combattre toutes les conquêtes libérales, et M. Couturier a soutenu le ministère. L'administration a sali ses mains dans le tripotage des élections, les deniers de l'Etat ont été gaspillés, les déficits sont venus s'entasser sur les déficits et engager pour dix années les ressources de l'amortissement, et M. Couturier n'a eu ni une parole ni un vote pour signaler ou arrêter ces tendances; en tout et partout il a soutenu le ministère. On a essayé de restreindre le nombre des fonctionnaires publics à la chambre; M. Couturier a repoussé les propositions, d'accord avec le ministère.

Il n'a donc rien tenu de ce qu'il avait promis; il a donc fait tout le contraire de ce qu'il s'était engagé à faire. Cependant M. Couturier se présente de nouveau aux électeurs indépen-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 JUILLET.

UNE LYONNAISE AUX LYONNAISES.

A propos de cinq hommes.

PREMIÈRE LETTRE.

Mes chères amies, le récit pas souvent, aussi ne serais-je pas étonnée d'être complètement oubliée, si je ne savais tout ce qu'il y a de bonté dans vos cœurs, de bonté dans vos esprits. Comme vous j'aime mon mari et mes frères, mes enfants et je laisse ma plume se rouiller dans mon écritoire. Mais à nous autres mères s'écrivent avec nos sourires et nos joies, avec nos larmes; ils ne sont pas de ceux que l'on jette aux vents de la publicité; aussi a-t-il fallu une circonstance bien impérieuse pour briser le silence et à vous envoyer encore une fois mes pensées dans les ailes d'un journal.

Vous le savez, mais j'ai besoin de vous le redire, Dieu m'a fait la grâce de ne pas le moins du monde saint-simonienne; ma volonté bien arrêtée ne permet pas de partager les espérances illusives des fourriers, voulant la fin et n'osant pas vouloir les moyens, rêvant une organisation sociale au fond de laquelle s'engloutirait la forme gouvernementnelle, et demandant candidement au pouvoir les moyens de sa transaction que ni vous ni moi ne saurions admettre en bonne foi. Je ne suis le drapeau d'aucune école socialiste, quels que soient ses buts secrets ou avoués; je ne réclame pas de droits politiques pour moi-même. Certains hommes usent des leurs d'une façon si singulière à ce que nous regardons comme rationnel, si opposée aux principes de l'éternelle justice, que l'usage qu'ils en font ne saurait nous en inspirer le désir.

Mais tout bas, nous pouvons bien nous avouer que si nous sommes de la France, nous aurions bien du malheur si nous ne marchions un peu mieux. On le sait au surplus, on a la justice, on ne par galanterie, mais pour rendre hommage à la vérité, et nous ne voulons être ni députées, ni préfettes, ni conseillers, et nous ne voulons être ni juges de paix, ni rien d'officiel; des soins nous appellent. A nous de rendre l'espérance à ceux qui tombent dans les luttes, de panser les blessures, d'essuyer les larmes; dans la vie de calme, aux hommes les pauvretés politiques, nous n'en vou-

nous voici plus à l'aise pour nous expliquer en toute liberté. C'est une femme qui règne en Angleterre, grande nation dont le pavillon flotte sur tous les Océans, dont les soldats occupent sur tous les points du globe des empires cent fois grands comme la mère patrie, depuis les champs de roses de l'Hindoustan jusqu'aux forêts montagneuses qui enveloppent le Canada, et d'où l'on tire les fourrures qui nous réchauffent l'hiver, sans compter le rocher brûlé de Gibraltar, la clef de la Méditerranée. C'est une femme qui commande aux Espagnols, peuple si fier, qui donne son sang comme ailleurs des amoureux transis donnent leurs larmes. Si les affaires de ce pays présentent quelques embarras, c'est qu'il est fort difficile de concilier l'humeur si différente des paresseuses Madrilègues, amoureuses des courses de taureaux et quelquefois des taurédors, des brunes Andalouses aux yeux de velours et de feu, et des vives Catalanes aux danses folles. Je voudrais bien savoir si un homme réussirait mieux! C'est encore une femme qui gouverne cette nation portugaise qui, après avoir passé par toutes les phases de la grandeur la plus splendide, de la puissance la plus fortement établie, de la richesse la plus somptueuse, de la décadence la plus humiliante, s'est jetée dans les bras d'une jeune fille pour reconquérir ce qu'elle a perdu. Si nous voulions, invoquant le passé, reconstruire de nos mains délicates tous les diadèmes qui ont orné le front des reines! Mais le présent n'est-il pas assez riche?

Une population joyeuse, ardente, spirituelle, enivrée de plaisirs et d'amour, est assise sur les flots fleuris de l'Océanie; c'est une femme qui lui donne des lois, et fait se disputer pour elle l'Angleterre, qui éteint tout bonheur, toute ivresse, toute spontanéité dans les bras mécaniques, froids et compassés de ses prédicateurs méthodistes, et la France, qui paie une indemnité à son accoucheur, sans doute à raison du travail que lui donne cette reine féconde, et par amour pour cette vieille pensée de Napoléon, que la première entre toutes les femmes était celle qui avait le plus d'enfants. Nous parlerons de cela une autre fois.

Il vous souvient de ces belles chansons de quelque Béranger malegache avec lesquelles nos mères nous ont bercées, ou qu'elles chantaient en nous balançant sur leurs genoux, quand nous étions toutes petites :

La mère traînait au rivage
Sa fille, pour la vendre aux blancs.
— O mère, pourquoi l'esclavage
A moi qui naquis de tes flancs?
Pour te nourrir je fais la guerre
Aux beaux poissons de la rivière;
Sous les ombrages embaumés
Lorsque tu dors, c'est moi qui veille,
Et quand la mère se réveille
Elle a des fruits bien parfumés.

La mère traînait au rivage
Sa fille pour la vendre aux blancs, etc.

Ou bien :

L'oiseau des nuits
Fait entendre ses cris,
La lune brille sur ma tête,
L'heure s'en va;
Qui donc l'arrête,
Néhandova,
Belle Néhandova?

Ou encore :

— Quel est ton nom, prisonnière?
— Je m'appelle Vaïna, etc.

Eh bien! dans ces contrées lointaines, à trois mille lieues de l'Europe, sur cette grande île dont je vous rappelle les chants, que baignent à la fois l'Océan austral, la riche mer des Indes et les flots du canal Mozambique, c'est encore une femme qui règne et tient en échec les deux plus puissantes nations de notre hémisphère, l'Angleterre et la France.

Que vous semble de tant de gloire? Si nous voulions en être fières, qui oserait nous en contester le droit? Chez nous, les femmes ne peuvent pas régner; les hommes prétendent que le sceptre ne doit pas tomber en quenouille; le mot est joli, et surtout galant dans un pays où ils sont tous les jours à nos pieds, adorant nos charmes capricieux et nos délicieuses fantaisies! Qu'ils sont heureux d'abriter leur faiblesse et leur vanité derrière la loi salique, d'une source tellement problématique qu'ils ne savent pas même à qui en attribuer la paternité! Qu'ils gardent donc ce sceptre qui leur plaît tant parce qu'ils le partagent avec le roi, nos fiers barons, mais vraiment qu'ils s'en servent un peu mieux.

Il faut maintenant que je vous explique, mes chères amies, pourquoi je vous écris. Votre pensée est la mienne, vos désirs ceux qui sont dans mon cœur, vos vœux ceux que je forme; vous entendriez à demi-mot, mais je dirai le mot tout entier et tout net, afin de simplifier la question entre vous et moi. Nous ne sommes pas fâchées de voir la puissance aux mains des hommes quand ils sont intelligents des besoins de tous, dévoués à la patrie, à ses libertés, à son indépendance, à sa dignité, amis des peuples et ennemis de la tyrannie; mais nous sommes humiliées, et, en vérité, il y a de quoi, de nous voir gouvernées par des êtres qui n'ont aucune de ces qualités, qui ne comprennent rien, qui ne sentent rien; des automates montés par un ressort, sans cœur, sans âme, sans rien de vital, sans une pensée qui leur appartienne en propre, servilement attachés à tout pouvoir; des soldats de plomb, bariolés de diverses couleurs, plantés sur un quinconce de sapin, s'élargissant, s'allongeant, se retirant, au gré de la main qui les fait pivoter sur une cheville de bois. Ça fait mal! c'est à faire

dants, sollicite de nouveau leur mandat, et parle encore au nom de la liberté, de l'honneur national, des intérêts du peuple. La circulaire qu'il vient de lancer est un morceau des plus curieux en ce genre; M. Couturier rappelle sans le moindre embarras 1831 et l'enthousiasme de liberté, d'indépendance qui animait alors les électeurs et lui-même. Tels nous fûmes, tels nous sommes encore! s'écrie-t-il; puis le voilà avouant que nous marchons lentement au but proposé, mais cherchant à justifier cette lenteur par les nécessités sociales. Il y a en France un parti nombreux, plein de vie, d'ardeur, de loyauté, dignement sévère sur le point d'honneur national, dit le député de Vienne, qu'il attende! il aura peut-être un jour son règne et sa splendeur. A lui la gloire de l'avenir, à nous les labeurs du présent. Qu'il attende, ce parti; je ne voudrais pas lui confier aujourd'hui les affaires publiques.

C'est là un singulier aveu. Quoi! il y a un parti qui a toutes les qualités, toutes les vertus, c'est vous qui le constatez, et vous ne voudriez pas lui confier la direction de l'Etat; vous aimez mieux la voir aux mains de M. Guizot et de M. Duchâtel! Hélas! oui, M. Couturier justifie tous les actes du cabinet; il promet au nom du pouvoir toutes les réformes qu'il a combattues, l'abolition de tous les monopoles qu'il a laissés créer ou qu'il a soutenus. C'est un contraste permanent entre les actes et les paroles, entre les faits et les promesses, en sorte que ce serait là une excellente satire si ce n'était l'œuvre d'un homme inféodé au ministère.

Les électeurs, nous l'espérons, jugeront les actes et non les paroles; il serait aussi trop aisé de tout justifier par quelques phrases nuageuses, les revirements seraient trop commodes si les électeurs ne veillaient pas.

Pour les députés, les positions doivent être nettes; point d'ambiguïté, point de doute; à ce prix, et à ce prix seulement, on peut conserver les suffrages politiques par lesquels ont été arrivés à la chambre. On ne peut pas à la fois représenter les électeurs indépendants d'un collège et voter pour le ministère, quand ce ministère est celui de M. Guizot. De même que le député n'a qu'une boule à déposer dans l'urne quand il s'agit de condamner ou d'absoudre la politique du cabinet, de repousser ou d'adopter une loi, une proposition, un amendement, de même ne doit-il avoir qu'un langage, toujours précis, toujours clair. Dans la vie publique on ne saurait servir deux intérêts opposés; ce sont là des impossibilités que l'on ne parviendra jamais à concilier.

Si les doctrines qui semblent découler de la dernière profession de foi de M. Couturier étaient admises par le corps électoral, on ne serait plus guidé dans les élections par des considérations politiques, le vote n'aurait plus d'autre cause, d'autre mobile que des considérations de personnes. Dès lors il deviendrait inutile de demander au candidat de prendre des engagements sur la ligne qu'il suivra, de s'expliquer sur des propositions déjà présentées aux chambres, ou qui doivent l'être. La profession de foi que croit devoir faire aujourd'hui le député de Vienne serait elle-même tout-à-fait hors de propos, du moment qu'elle n'aurait plus pour résultat de lier le député qu'il aurait faite. Il faut ou recevoir un mandat sans condition d'aucune sorte, ou se soumettre aux restrictions qu'il impose. Tels sont les principes, telle est la règle.

M. Couturier, qui a voté tant de fois pour le ministère, qui l'a soutenu dans la déplorable session qui vient de finir, affirme cependant qu'il a conservé son indépendance; il demande aux électeurs indépendants leurs suffrages, et il s'appuie sur la conduite de l'administration qui lui oppose un candidat. Nous sommes fort tentés de croire que c'est là une manœuvre, un tour d'adresse du pouvoir, afin de diviser la gauche, de l'empêcher de se porter tout entière sur le candidat de cette gauche, qui faisait il y a quelques jours une profession de foi si élevée, si digne, empreinte de tant d'honnêteté et de précision. Il nous répugne de croire que M. Couturier prête la main à cette tactique; mais il aura un moyen simple et naturel de prouver sa franchise et sa bonne foi; si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, M. Couturier n'a pas de chances de se voir continuer le mandat de député; pour ne laisser

aucun doute sur sa sincérité, il devra, au second tour de scrutin, faire ses efforts pour amener le triomphe du candidat indépendant. Cette conduite est aujourd'hui pour lui la seule digne, la seule convenable; s'il agissait autrement, il donnerait à tout le monde le droit de dire que les sentiments d'indépendance qu'il affiche dans sa circulaire n'ont rien de réel, rien de vrai.

Paris, le 16 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE CHARENTA.)

M. le duc d'Elchingen a employé un singulier moyen pour attirer à lui le vote des électeurs de l'arrondissement de Montreuil. Il a écrit à ces électeurs une circulaire où l'on trouve ces deux paragraphes :

« Mon père a commandé sous vos murs, à Montreuil..., aux camps d'Étaples et de Saint-Josse, à Hesdin..., le 6^e corps de cette grande armée qui menaçait l'Angleterre.

« Le nom que je porte est celui de la première bataille gagnée par les soldats formés sur vos côtes et dans vos campagnes : c'est un lien historique entre vous et moi; je ne suis pas un étranger pour vous. »

Où est le lien historique? Est-ce que M. le duc voudrait jouer sur les mots, parce qu'il y a une localité peu éloignée qui se nomme Elchingen, et une autre qui s'appelle Elinghem? Ce serait une prétention trop ridicule de faire croire à ce rapprochement, en s'adressant à des électeurs intelligents. Mais alors où donc est le lien historique? Qu'y a-t-il de commun entre la bataille d'Elchingen, gagnée sur les bords de l'Iller contre les Autrichiens, et la candidature de M. le duc d'Elchingen? Appeler un lien historique cette circonstance qu'il y aurait eu à cette bataille des soldats sortant des garnisons de l'Artois ou du Nord, ne serait-ce pas d'un ridicule achevé?

Ce qui est plus sérieux, c'est que M. Ney d'Elchingen est patronné par un ministère qui s'est mis à plat-ventre devant l'Angleterre, et ce n'est guère adroit de rappeler une armée qui menaçait la Grande-Bretagne, quand on est le candidat de la politique d'abaissement vis-à-vis de l'étranger. Que M. le duc d'Elchingen soit personnellement un militaire de mérite, nous croyons qu'il le prouvera quand il aura occasion d'aller à la guerre; mais, jusqu'à présent, il n'a guère mené que la vie d'un homme de loisir, passant des eaux des Pyrénées aux salons de Paris, et des salons parisiens aux eaux des Pyrénées; se rappelant à peine, d'ailleurs, qu'il a un régiment de dragons en garnison à Versailles, où il ne met jamais les pieds parce que sa femme s'y ennuit. C'est là une existence commode; mais est-elle assez sérieuse pour servir de garantie à l'avenir d'un homme qui sollicite le mandat de député?

— Le *Moniteur* fait connaître ce matin diverses nominations judiciaires, dont voici les plus importantes :

Conseiller à la cour de cassation, M. Quesnault, député, avocat général à la même cour, en remplacement de M. Lebeau, décédé. Cette nomination est faite dans le but de rallier à M. Quesnault les électeurs de Coutances qui se détachent de lui, en lui donnant une indépendance apparente avec des fonctions inamovibles.

Avocat général à la cour de cassation, M. Nicias Gaillard, avocat général près la cour royale de Toulouse, en remplacement de M. Quesnault. M. Nicias Gaillard est candidat aux élections de Poitiers contre l'honorable M. Drault. Il est à remarquer que la cour de cassation tend à envoyer tout son parquet, procureur général et avocats généraux, à la chambre. Ainsi, le procureur général est M. Dupin, député sortant; les six avocats généraux sont MM. Chégaray, Pascalis, députés sortants, et MM. Delangle, Nicias Gaillard, Delapalme et de Bois-sieu. Ce dernier seul ne se porte point aux élections. MM. Nicias Gaillard, Delangle et Delapalme se présentent à Poitiers, à Doullens et à Château-Chinon, tous trois patronnés par le ministère Guizot.

Le *Moniteur* nous apprend encore la nomination de M. d'Oms, procureur général à Amiens, aux mêmes fonctions à Toulouse; la nomination de M. Preux, procureur général à Metz, aux

mêmes fonctions à Amiens; la nomination de M. Decous, procureur général à Bastia, aux mêmes fonctions à Metz; enfin la nomination de M. Dufresne, procureur du roi à Nantes, aux fonctions de procureur général à Bastia.

Catastrophe de Fampoux.

On lit dans le *Progrès d'Arras*, en date du 15 juillet : « Encore sous l'impression de son épouvante et de sa légitime indignation, le public continue à exagérer la grandeur des pertes de la catastrophe de Fampoux, et il va jusqu'à accuser d'être vendus à la compagnie Rothschild ceux qui veulent réduire ce funeste événement à ses vraies proportions.

« Au loin, comme sur les lieux du sinistre et comme autour de nous, on entend encore élever aujourd'hui à 40, à 50, à 100 même le nombre des morts de la fatale journée du 8 juillet. On persiste à soutenir qu'un wagon, contenant 22 remplaçants, séjourne au fond de l'eau; on va disant que, durant les premières nuits qui suivirent l'effroyable noyade, 30 ou 40 cadavres furent enterrés clandestinement, afin de soustraire au peuple la connaissance d'une partie de l'horrible vérité, et de ne point, dans l'intérêt de la compagnie du chemin, la détourner de se servir de la nouvelle voie de circulation.

« Hier encore, nous avons été sur les lieux chercher des preuves et recueillir les témoignages, et nous affirmons d'ores et déjà la conviction que le nombre des cadavres tirés du marais de Fampoux est de 14, et qu'il n'y a pas eu, ni pu avoir d'enterrements clandestins. Que ceux qui prétendent avoir des preuves contraires, au lieu de se contenter d'accuser, en justifient donc!

« Quatorze morts et une vingtaine de blessés! quelle hécatombe humaine! Que la panique publique cesse donc de nous l'offrir plus vaste, plus sanglante qu'elle n'est déjà. Le fatal marais de Fampoux, la preuve en est maintenant acquise, ne contient plus un seul cadavre. Hier, vers trois heures et demie, un peloton de 20 à 25 hussards, accompagnés d'officiers, du colonel, ainsi que du lieutenant-colonel du régiment, et de l'intéprete Lamoury, trompette de notre garde nationale, arrivés à Fampoux, ont exploré à la nage le marais, ont fouillé, en plongeant, la vase, et n'ont ramené à bord que des morceaux de vêtements déchirés et d'autres objets insignifiants. »

M. le préfet du Rhône vient de faire publier l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. Le collège du troisième arrondissement, composé des cinquième et sixième cantons de Lyon, y compris Vaise, et dont les électeurs sont au nombre de 569, se réunira en une seule assemblée, au Palais-de-Justice, dans la salle d'audience de la troisième chambre du tribunal.

Art. 2. Les collèges des premier, deuxième, quatrième et cinquième arrondissements électoraux sont divisés en sections, ainsi qu'il suit :

COLLÈGE DU PREMIER ARRONDISSEMENT.

1^{er} et 2^e cantons de Lyon, et canton de la Guillotière.

(1,693 électeurs. — Quatre sections.)

La première section sera composée des électeurs du premier canton de Lyon, lesquels sont au nombre de 502.

L'assemblée de cette première section se tiendra à l'école de médecine, salle des cours, rue de la Barre.

La deuxième section sera composée de ceux des électeurs du deuxième canton de Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres A, B, C, D, E, F et G inclusivement, donnant un nombre de 442 électeurs.

L'assemblée de cette deuxième section se tiendra à la Charité, salle du conseil d'administration.

La troisième section sera composée de ceux des autres électeurs du deuxième canton de Lyon, depuis et y compris la lettre H jusqu'à la lettre Z inclusivement, lesquels sont au nombre de 452.

L'assemblée de cette troisième section se tiendra à la Charité, salle du grand réfectoire.

La quatrième section sera composée des électeurs du canton de la Guillotière, au nombre de 517.

L'assemblée de cette quatrième section se réunira à l'Hôtel-Dieu, salle du conseil d'administration.

COLLÈGE DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

3^e et 4^e cantons de Lyon, comprenant chacun une partie de la Croix-Rousse.

(1,407 électeurs. — Trois sections.)

La première section sera composée :

1^o De ceux des électeurs du 3^e canton de Lyon, depuis et y compris la lettre A jusqu'à la lettre G inclusivement, qui sont au nombre de 395.

2^o Des électeurs ayant leur domicile politique à la Croix-Rousse appartenant aux 3^e et 4^e cantons de Lyon, au nombre de 67.

L'assemblée de cette première section se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, salle du Tribunal de commerce.

La deuxième section sera composée de ceux des autres électeurs du 3^e canton de Lyon, depuis et y compris la lettre H jusqu'à la lettre Z inclusivement, au nombre de 582.

L'assemblée de cette deuxième section se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, salle Henri IV.

monter le rouge au front, à n'oser plus avouer qu'on est Française! Nous avons cinq députés comme cela : Sauzet, un gros ventru, un faiseur de calembours; Terme, qui est laid, ah! Martin, buste passable, mais de cervelle, point; Desprez, un avocat de mur mitoyen, qui est tombé à la chambre, de la hauteur de la tribune, et Devienne, un juge malade.

Il y a quelques mois à peine, au milieu du calme profond de la servitude, se relevait tout-à-coup, frémissante sous le joug de fer qui l'enchaînait, une population qui était polonaise autrefois, qui aujourd'hui n'a plus de nom, plus de patrie, qu'on a partagée entre la Russie, cet empire d'esclaves courbés sous des boiars, la Prusse, orgueilleuse de sa puissance d'un jour, et l'Autriche, cette anomalie politique, qui ne commande plus à la Germanie, qui, déjà déchuë, est destinée à disparaître. On lui a ôté ses lois, on lui a défendu de parler dans sa langue maternelle, on a persécuté sa religion, qui est le droit de tous; il n'y a désormais entre les membres vivants d'un corps qui n'existe plus d'autre lien que celui du malheur; si, il y a encore celui de l'espérance... Renaître, vivre, relever son drapeau, se créer de nouveau une patrie, voilà leurs vœux, les seuls, mon Dieu! et vous savez qu'ils sont légitimes. Il est si doux, pour nous autres femmes, de pouvoir dire à nos enfants : Vous n'aviez plus de nom, nous vous avons rendu celui de vos pères; vous n'aviez plus de patrie, nous l'avons reconquise; vous étiez proscrits, nous vous avons faits citoyens. Nous pouvons sentir ce bonheur plein de fierté, nous dont les frères et les maris ont bravement pris part aux révolutions et aux combats qui ont grandi notre pays.

Ils se sont levés les fils de ces beaux lanciers polonais qui se battaient en Italie avec nos pères alors que ceux-ci, renvoyant la lumière à son premier foyer, reportaient la liberté à cette malheureuse Italie tant de fois foulée par le pied insolent des soldats étrangers. Ils se sont levés les fils de ces nobles soldats qui ont suivi le drapeau de la France par toute l'Europe, toujours trompés dans leurs espérances, et cependant toujours fidèles, aux jours de la victoire comme aux jours du malheur, ce creuset où s'épurent les dévouements, où ils se comptent aussi. Ils se sont levés ceux qui naguère faisaient un rempart entre la Russie et la France, et ils ont marché pour vaincre, ou pour mourir... Les tyrans de la Pologne ont envoyé leurs bataillons pour la réduire encore; les braves sont tombés, vous appelant de leur dernier soupir, de leur dernier regard. Tous n'étaient pas morts; le canon n'allait pas assez vite, la mitraille n'atteignait pas sur les hauteurs escarpées qui leur servaient d'asile, la fusillade ne pouvait frapper les fugitifs abrités dans les bois... Il fallait détruire jusqu'au dernier de cette race indomptable qui, toujours abattue, résurrectionnelle toujours; l'Autriche arma des assassins, établit le tarif du poignard : tant pour un homme, tant pour une femme, tant pour un enfant! Heureux les officiers qui pouvaient tirer de leur bourse quelques kreutzers pour racheter de petites créatures

arrachées au sein de leurs mères et qu'on allait égorger! Oh! nos enfants, nos pauvres enfants, c'est ainsi que les traiterait la soldatesque ennemie, si les tyrans du Nord se partageaient un jour la France!...

La nuit, à la lueur des étoiles, on voyait de longues bandes de sicaires se dérouler sur les grandes routes, portant sur leurs chevaux lancés au galop, en travers, des cadavres d'hommes et de femmes, les membres raidis, la tête livide, battant la selle, le sein ouvert et ruisselant de sang, venant demander aux chefs des cercles le prix du crime dont ils apportaient le sanglant témoignage!

Un long cri d'horreur s'éleva en France... De nos cinq députés, lequel est monté à la tribune pour protester contre ces infamies, pour flétrir cette affreuse boucherie de chair humaine, pour condamner au moins ces horribles assassinats? Ni Sauzet, ni Terme, ni Martin, ni Desprez, ni Devienne. Leur voix était glacée, comme le cœur des ministres.

La Pologne était encore une fois vaincue. Le poignard n'avait pas détruit tout ce qui restait, l'office des bourreaux commençait; ceux qui avaient échappé au massacre furent traînés au gibet, et la multitude ne put que s'agenouiller avec respect sur la terre humectée de ses larmes, quand la hideuse potence lui montra mourants les martyrs de la liberté!... Lyonnaises, c'est ainsi que périeraient nos maris et nos frères, si les tyrans du Nord se partageaient un jour la France!...

Plus hardie que nos représentants, émue de tant de supplices après tant de massacres, une jeune fille osa élever la voix et protester au nom de l'humanité, sur cette terre humide de sang; elle fut arrêtée, jugée; sa beauté, sa jeunesse ne touchèrent pas le tribunal; elle avait mal parlé de l'empereur, dit la sentence, elle fut condamnée à mourir, et sa mère fut déportée en Sibérie pour avoir donné le jour à une telle fille. Mal parlé de l'empereur! le bourreau! C'était un grand crime en effet que d'avoir dit la vérité sur un tel homme! Les lois des peuples civilisés ne veulent pas que les enfants soient punis des fautes de leur père; le czar fait punir les mères de l'imprudence de leurs filles!

La malheureuse enfant marcha courageusement à la mort, et tout-à-coup, au milieu de la foule, déchirant son sein avec ses ongles, elle fit jaillir son sang, et, en jetant des gouttes sur le peuple, elle lui cria : Peuple, je te baptise avec le sang des martyrs; il engendrera la liberté! Et on la traîna au supplice... Lyonnaises, voilà le sort qui nous attend, si les tyrans du Nord partagent un jour la France!...

Nous avons pleuré sur tant de malheurs, sur tant de courage; égoïstes et froids, nos hommes d'état n'ont pas osé secourir la Pologne! Ils s'inquiétaient de la lutte parce que l'insurrection de la Galicie faisait baisser les fonds publics!... Ils ont dans la poitrine un morceau d'or à la place du cœur!... Tout se glace à leur contact, et le taux de la rente est leur thermomètre politique. Le peuple qu'on empêchait de courir au secours de

ceux qu'il admire et qu'il aime ne pouvait que donner son offrande, et, comme autrefois nos mères sur l'autel de la patrie en danger, nous avons donné pour acheter de la poudre et des armes aux insurgés; nous avons donné pour procurer un asile et du pain aux vaincus fugitifs; nous avons donné pour racheter les enfants qu'on allait égorger; nous avons donné en pleurant de ne pouvoir faire davantage; nous avons donné pour protester contre les bourreaux et contre les gouvernements qui les laissaient tranquillement assassiner leurs victimes! Notre exemple a entraîné une partie de nos représentants qui ont voulu s'associer à une manifestation populaire; mais parmi eux il n'y avait ni Sauzet le président, ni Terme le maire, ni Martin l'ancien juge, ni Desprez l'avocat, ni Devienne le magistrat. Ils ont serré les cordons de leur bourse, ils ont craint de déplaire à Guizot qui invitait le fils du czar à venir fouler la terre française.

Oh! ce ne sont pas des hommes qui ont ainsi redouté de s'associer à une pensée généreuse; ce ne sont pas des hommes qui ont refusé une larme à la mort de tant d'enfants, au meurtre de tant de femmes, de tant de jeunes et belles Polonaises tombant pour la patrie et pour la liberté; ce sont des éunuques, et nous ne laisserons pas aux élections nos maris et nos frères donner leur voix à de pareils êtres... Nous rougirions pour la France qu'elle eût de tels représentants!

Des suffrages à ceux qui ont eu peur de troubler par un cri d'humanité le sommeil des bourreaux! Des suffrages à des trembleurs qui se sont associés à la lâche politique du ministère! Des suffrages à qui, pour tout dire, n'a pas eu une parole de pitié pour ceux qui mouraient sur l'échafaud! Des suffrages à ceux qui n'ont pas protesté, au nom même des traités et des droits consacrés par eux, contre l'indigne gouvernement qui pèse sur les provinces polonaises! Des suffrages aux soutiens d'un cabinet qui achète à genoux la paix de l'étranger! C'est assez de honte comme cela, c'est assez de boue; faut-il attendre qu'ils s'y enfoncent jusqu'aux lèvres? Si nous avons quelque influence sur nos maris et sur nos frères, envions-les à la faire nommer des hommes plus dignes d'eux et de nous, des hommes à qui nous puissions rendre leur salut sans rougir. Pour moi, si un membre de ma famille pouvait sacrifier la dignité de mon pays à je ne sais quels intérêts, quelles promesses, quelles espérances, il n'aurait jamais de moi, quel qu'il fût, ni un sourire, ni une caresse, ni un regard, ni une parole; je n'oserais pas regarder son front de peur d'y voir une tache.

Et maintenant, mes amies, pardonnez-moi de vous avoir fait entendre un langage trop sérieux peut-être; ces gens-là ne méritaient de ma part que du ridicule, je n'ai pas été maîtresse de mon émotion, je m'y suis abandonnée.

NORMA.

18 juillet.

La troisième section comprendra tous les électeurs du 4^e canton de Lyon, nombre de 565.
L'assemblée de cette troisième section se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, grande salle.
COLLÈGE DU QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.
Comprendant les dix cantons ruraux de l'arrondissement de Lyon.
(1,000 électeurs. — Deux sections.)
La première section sera composée des électeurs des cantons de Con-Ganis-Laval, Givors, Mornant et Neuville, au nombre de 500.
La deuxième section sera composée des électeurs des cantons de l'Arbresle, de la Chapelle, de la Croix-Rouge, de la Guillotière, de la Plaine, de Saint-Laurent-de-Chamousset, Limonest, Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Laurent-de-Mure, au nombre de 500.
L'assemblée de cette deuxième section se tiendra audit palais Saint-Pierre, salle de la Société d'agriculture.

COLLÈGE DU CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.
Comprendant les neuf cantons du 1^{er} arrondissement communal.
(1,027 électeurs. — Deux sections.)
La première section sera composée des électeurs des cantons de Beau-Belleville, Lamure, Monsols et Villefranche, au nombre de 539.
L'assemblée de cette première section se tiendra à l'Hôtel-de-Ville de Villefranche.
La deuxième section sera formée des électeurs d'Anse, Bois-d'Oingt, de Thizy, au nombre de 488.
L'assemblée de cette deuxième section se tiendra au Palais-de-Justice de Villefranche.

Art. 5. MM. les électeurs se réuniront dans leur session respective le samedi 1^{er} août prochain, à huit heures du matin.
Ils recevront, à cet effet, par les soins de MM. les maires des communes, une carte individuelle de convocation dont ils devront donner récépissé.
Art. 6. Conformément à l'art. 52 de la loi du 19 avril 1831, les électeurs se réuniront sur les listes arrêtées et closes le 16 octobre 1845, lesquelles devront subir d'autres changements que ceux qui résulteraient : 1^o d'arrêts rendus par la cour royale sur des recours formés en vertu de l'art. 33 de la loi ; 2^o de la radiation des électeurs décédés ou privés des droits politiques par jugements ayant acquis force de chose jugée.
Art. 7. Le présent arrêté sera, à la diligence de MM. les maires, publié dans toutes les villes et communes de ce département, aux lieux désignés à la publication des actes de l'autorité publique. Il sera, en outre, inséré au Recueil des Actes administratifs de ce département.
A Lyon, hôtel de la préfecture, le 11 juillet 1846.
Le pair de France, conseiller d'état, préfet du Rhône, H. JAYR

La Gazette Médicale du 11 juillet contient une lettre d'Afrique, écrite par un chirurgien militaire le 1^{er} mars, de laquelle nous extrayons les détails suivants, qui confirment les horreurs déjà connues et les monstruosités judiciaires pratiquées dans notre pays :
« Il est, mon cher confrère, des faits sur lesquels on ne saurait trop s'en tenir en France; bien plus, leur existence est soumise à un problème. C'est que, voyez-vous, l'Afrique a aussi ses oubliettes. Louis XI avait ses cages de fer, la Chine a sa cangue, la Sibirie faisait mugir des voix humaines dans son taureau rougi au feu; nos petits despotes d'Afrique ont la barre, la crapaudine, les bûches. Quand des jambes et des bras, entièrement corrompus, duent tomber sous son couteau, ce chirurgien s'émuit; mais il s'émuit souvent sans parler, par ordre. Aujourd'hui il parlera.

Pour mettre le coupable à la crapaudine, on le place le ventre sur la terre; un des exécuteurs étend les cuisses, fléchit les jambes, tandis qu'un autre amène les bras en arrière, et croise transversalement sur le dos les avant-bras qu'il assujétit solidement ensemble, comme les pieds l'ont déjà été entre eux. Une corde est passée dans ces deux liens, et d'énergiques tractions sont exercées pour rapprocher les pieds des avant-bras. Les épaules se jettent en arrière, le pli de l'aîne s'efface, les membres s'allongent, les articulations craquent, le tronc se plie comme un arc... et un dernier nœud est fait, double et solide, pour résister aux efforts incessants du corps qui tend à reprendre sa première forme. C'est hors des murs de la ville ou au-delà des portes du camp qu'on abandonne le malheureux, posé sur la face antérieure du corps, non pas à plat, car nous pourrions presque dire que, comme un cerceau, il ne touche le sol que par un point. Après deux heures de crapaudine, me disait naïvement un soldat qui avait subi la supplice, on a droit à l'hôpital. Pendant le jour, le soleil vous brûle, et vous ne pouvez respirer, parce que la poitrine est trop comprimée; pendant la nuit, il faut s'agiter pour éloigner les chacals et les hyènes qui rôdent autour de vous, et en s'agitant on fait entrer plus profondément les cordes dans les chairs.

Il y a quelques jours qu'on vient d'amputer, à Oran, les deux jambes gangrenées d'un malheureux qui avait été soumis, au Sig, à un supplice moins cruel pourtant, à la barre.
Un de mes collègues se plaignait dernièrement de ce qu'on lui avait beaucoup trop tard les hommes dont les fesses, les jambes et la plante des pieds, profondément lacérées par le bâton, tombaient en purilage gangréneux. On ne lui pas encore pardonné sa réclamation.

Le supplice du silo nous rappelle un peu, en hiver, celui que les Arabes, si ingénieux et si féconds en raffinements de cruauté, ont inventé. Les silos sont des trous creusés dans la terre, des légumineux secs, des grains à paille et à engrais, des grains à huile, du genièvre et de la fécule de pomme de terre. On y enfouit des hommes, et on les laisse là, quelquefois huit ou quinze jours, baignés dans l'immonde boue que la terre mouillée et leurs excréments; car, pour déposer les cadavres, on n'a pas même un coin reculé, comme les prisonniers féodaux; plus d'un malheureux y est entré et est sorti que pour passer sur un lit de mort.

Le maire de Lyon donne avis :
Le 15 présent mois, la vente des blés et farines, grains, en farine, et de sa feuille, du sarrasin en grains, des légumes secs, des grains à paille et à engrais, des grains à huile, du genièvre et de la fécule de pomme de terre, aura lieu dans les magasins et sous les hangars des antichambres et Salpêtrière, situés quai Sainte-Marie-des-Grâces, offrant aux approvisionneurs et aux consommateurs les plus grands avantages;
Les marchés pour les céréales seront tenus, comme par le passé, le mercredi et le samedi de chaque semaine, ou la veille, si les marchés se rencontrent ces jours-là, et que la Halle ne soit pas ouverte tous les jours pour la vente et l'entrepôt des autres denrées.

Des candidats à l'Ecole royale Polytechnique commencent à Lyon, le 30 septembre prochain. Lyon est le centre des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Allier, des Ardennes, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire.
On signale la présence, dans quelques communes des bords du Rhône, d'une bande de charlatans qui, à grand renfort de trompette, réunissent autour de leur voiture les

Chronique.

Le maire de Lyon donne avis :
Le 15 présent mois, la vente des blés et farines, grains, en farine, et de sa feuille, du sarrasin en grains, des légumes secs, des grains à paille et à engrais, des grains à huile, du genièvre et de la fécule de pomme de terre, aura lieu dans les magasins et sous les hangars des antichambres et Salpêtrière, situés quai Sainte-Marie-des-Grâces, offrant aux approvisionneurs et aux consommateurs les plus grands avantages;
Les marchés pour les céréales seront tenus, comme par le passé, le mercredi et le samedi de chaque semaine, ou la veille, si les marchés se rencontrent ces jours-là, et que la Halle ne soit pas ouverte tous les jours pour la vente et l'entrepôt des autres denrées.

campagnards crédules et leur débitent de prétendus spécifiques contre diverses maladies. Ils offrent, entre autres, une pommade composée, disent-ils, avec de la graisse d'Arabes et de Bédouins, qui est souveraine pour les douleurs; et, comme on le pense bien, ils se font payer assez cher ce qui ne leur coûte pas grand-chose et ne vaut pas davantage. S'ils s'en tenaient là, il n'y aurait de compromis que l'argent de leurs dupes, et les malades en seraient quittes pour recourir à un autre remède, après avoir reconnu l'impuissance de celui-ci; mais ce qui est plus grave, c'est qu'ils débitent également des préparations dangereuses, de la teinture d'iode notamment, qui, prise à une certaine dose, est un véritable poison. On nous écrit qu'il y a quelques jours, un médecin, appelé près d'une femme atteinte de violentes coliques, a reconnu dans une fiole cette teinture que lui avait remise un de ces charlatans pour faire disparaître un goitre, en lui prescrivant d'en boire plusieurs cuillerées à café par jour.

De si graves abus appellent la sévérité de la loi et surtout la stricte surveillance de MM. les maires; le droit de police dont ils sont investis leur permet d'interdire le passage dans leur commune de ces charlatans qui spéculent effrontément sur la crédulité ignorante, ainsi que le débit de tout remède secret; ils peuvent au besoin signaler les délinquants à M. le procureur ou roi de leur ressort. C'est là un devoir impérieux dont ils ne sauraient s'écarter sans se rendre moralement responsables des accidents que pourrait amener l'emploi intempestif ou mal réglé de ces substances dangereuses.
(Courrier de l'Ain.)

Bulletin de la Bourse de Paris du 15 juillet 1846.

La bourse a été aussi calme que les précédentes. Avant l'ouverture, on a fait 83 27 1/2, et le premier cours au parquet a été 83 30. Le 3 0/0 est tombé tout de suite à 85 25, et jusqu'à la clôture il est resté stationnaire à ce prix, auquel il est resté demandé au parquet et dans la coulisse. Les affaires sont à peu près nulles.

Les fonds anglais sont arrivés comme lundi.			
Trois pour cent.....	83 20	Versailles (rive droite)...	426 25
Quatre pour cent.....	107 "	— (rive gauche)...	262 50
Quatre et demi pour cent.....	" "	Paris à Orléans.....	1273 75
Cinq pour cent.....	121 50	Paris à Rouen.....	992 50
Emprunt de 1844.....	" "	Rouen au Havre.....	712 50
Trois pour cent belge.....	" "	Avignon à Marseille.....	" "
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	100 1/4	Strasbourg à Bâle.....	217 50
Cinq pour cent belge.....	101 1/2	Orléans à Vierzon.....	625 "
Cinq pour cent napolitain.....	" "	Orléans à Bordeaux.....	562 50
Récépissés Rothschild.....	" "	Amiens à Boulogne.....	465 "
Cinq pour cent romain.....	100 1/2	Montereau à Troyes.....	" "
Trois pour cent espagnol.....	31 3/4	Chemin du Nord.....	712 50
Banque de France.....	3460	Dieppe et Fécamp.....	400 "
Comptoir d'Escompte.....	1160	Paris à Strasbourg.....	486 25
Banque belge.....	" "	Tours à Nantes.....	500 "
Caisse Lafitte.....	1210	Paris à Lyon.....	521 25
Obligations de Paris.....	1337 50	Lyon à Avignon.....	485 "
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	463 "
Saint-Germain.....	" "	Bordeaux à la Teste.....	" "

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime d. 10.	"	"	885	"	875 75	875
Paris à Orléans prime d. 10.	"	"	1268 75	1266 25	1267 50	1268 75
Paris à Rouen prime d. 10.	"	"	"	"	1271 25	1271 25
Orléans à Vierzon prime d. 10.	"	"	"	"	987 50	986 25
Bordeaux à Orléans prime d. 10.	"	"	"	"	990	992 50
Strasbourg à Paris prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Tours à Nantes prime d. 10.	"	"	"	"	"	"
Chemin du Nord prime d. 10.	"	"	712 50	"	712 50	712 50
Paris à Lyon prime d. 10.	"	"	"	"	716 25	715
	"	"	"	"	515	513 75
	"	"	"	"	515	516 25

Nouvelles diverses.

On lit dans le Propagateur de l'Aube :
« Dans la nuit d'avant hier, le feu a éclaté à Villadin, commune de Marcilly-le-Hayer. Trente-cinq maisons et leurs dépendances, et les récoltes qu'elles contenaient, ont été consumées. Des bruits de malveillance, de crime se répandent, et causent dans tous les esprits une exaltation incroyable.

— Ibrahim va quitter Londres. Il se rendra par le chemin de fer à Portsmouth, d'où il s'embarquera à bord du steamer le Vengeur, mis à sa disposition par la reine Victoria, et ira directement à Alexandrie. C'est mercredi qu'il partira.

— Le général américain Taylor a pris Camargo, qui a capitulé, et où il a formé un dépôt militaire considérable. Il était toujours à Matamoros, où il manquait de moyens de transport.

— M. le ministre des travaux publics est arrivé le 11 juillet à Arras. Accompagné de M. le maire d'Arras et de différentes autorités de la ville, il s'est rendu à Fampoux pour visiter l'endroit du sinistre; de retour en ville, il a jugé le dessèchement du marais nécessaire. On assure que des mesures vont être prises pour l'exécution immédiate de ces travaux importants.
(Gazette de Flandre et d'Artois.)

— A quelques minutes de Paris, près du château de Saint-Ouen, on a construit un tronçon de chemin de fer destiné à expérimenter le système de traction atmosphérique. Cette miniature de rail-way, qui n'a que 3,000 mètres de longueur, fait le tour du parc, en dehors des murs.

Plusieurs essais ont déjà été faits sans qu'il soit survenu d'accidents; mais jeudi dernier, à sept heures du soir, l'ingénieur constructeur du chemin, le directeur et plusieurs actionnaires se livraient à une nouvelle expérience, à laquelle ils avaient convié M. Doplanty, docteur en médecine et maire de Saint-Ouen, un Anglais, M. Lyons, propriétaire de l'ancienne savonnerie de la Gare, et plusieurs autres personnes. Le wagon dans lequel ils étaient montés était entouré d'une foule de curieux. L'ingénieur en invita plusieurs à monter, ce qui compléta un nombre d'à peu près vingt personnes. On fit dans le vide le tuyau, et on partit.

La vitesse était très modérée, et on avait parcouru tout le côté méridional du parc, lorsque près de l'angle de la gare il y eut un déraillement, et le wagon, lancé hors de la voie, culbuta, fut jeté sur le côté, enfoncé dans la terre, et malheureusement le côté qui touchait le sol était précisément celui de la potière.

L'effroi fut grand, plus grand pour les spectateurs que pour ceux qui étaient dans le wagon, car ils sortirent tous sains et saufs, hissés par les fenêtres du wagon; une femme seule, quelque peu contusionnée, a réclamé les secours de M. le docteur Duplanty.

Bientôt, remis de cette panique, on chercha la cause de l'accident, cause bien simple, qui n'est autre que la rupture de la première roue gauche du wagon.
Le déraillement a produit un singulier effet. On sait que, sur les chemins de fer atmosphériques, les rails sont à dos arrondi; les roues, creusées en forme de poulie, portent sur ces rails; il semble donc que les

roues peuvent bien enfoncer le rail dans la terre, mais ne peuvent pas l'en arracher, et cependant c'est ce dernier effet qui s'est produit; dans une longueur de plusieurs mètres, les rails étaient arrachés, les coussinets forés.

Quoi qu'il en soit de cet accident, qui n'a été accompagné d'aucun malheur, la cause bien connue étant la rupture d'une roue, il ne laisse rien à préjuger contre le système expérimenté.

— Un Espagnol, qui est resté quelque temps dans l'empire de Maroc, et qui a étudié les mœurs des Arabes, donne au Clamor publico quelques détails sur le mariage d'Abd-el-Kader avec sa dernière femme Lella-Kheira. Comme cela se pratique toujours en pareille circonstance, la première entrevue d'Abd-el-Kader avec Lella-Kheira a eu lieu près d'une fontaine. C'est là que se décide presque toujours la destinée des femmes arabes. Cette entrevue a coûté la vie à un individu qui en avait été témoin, et qui a péri de la main d'Abd-el-Kader. Mahhin-Eddin, père d'Abd-el-Kader, a donné en dot à son fils une forte somme huit jours avant le mariage, et il a promis une somme pareille qui devait être payée à la femme en cas de mort du mari ou de divorce; puis la femme devait recevoir des bracelets, des pendants d'oreilles et deux kolkals d'or (deux grands anneaux).

Sid-Ali-ben-Taleb, père de Kheira, donnait à sa fille, outre sa dot, un miroir et une négresse. Abd-el-Kader a passé en oraisons les trois mois qui ont précédé son mariage. Le jour de l'arrivée de sa fiancée sous sa tente, Abd-el-Kader, l'enlissant, lui a dit : *Tel koun del baraka el shal* (Sois la bien venue, toi qui m'apportes la paix et le bonheur). Le lendemain des noces, il s'est enfui furtivement de la tente nuptiale, suivant l'usage, et il a passé trois jours dehors. Ainsi le veulent les mœurs arabes.

TOULON, 14 juillet. — On croyait généralement, ces jours derniers, que l'escadre de la Méditerranée allait recevoir l'ordre de rentrer vers la fin de juillet. Le même bruit était répandu à Tunis à la date des dernières nouvelles.

Aujourd'hui, nous croyons pouvoir affirmer que l'escadre de la Méditerranée ne rentrera pas de si tôt; du reste, la corvette de charge l'Egérie et la gabarre la Provençale chargent en ce moment dans le port des vivres et des objets de rechange pour ces forces navales.

Par la direction que prendront l'Egérie et la Provençale, nous connaissons d'une manière positive celle qu'a dû prendre l'escadre en s'éloignant de Tunis. Jusqu'à présent, on croit qu'elle a fait route pour Tripoli de Barbarie, Malte et Naples; mais il est possible qu'elle aille faire une excursion dans le Levant, surtout si, comme les années précédentes, la Turquie se montre disposée à faire quelque tentative sur Tunis.

Une chose digne de remarque, c'est qu'à peu près à l'époque où M. le vice-amiral prince de Joinville est venu prendre le commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée, le vice-amiral Parker, commandant en chef les forces navales anglaises stationnées dans cette mer, s'est dirigé vers Gibraltar avec le vaisseau l'Ibernia et le vapeur le Virago. Nous avons annoncé que cet officier-général avait passé le détroit. Les journaux de Malte ont dit qu'il devait revenir dans la Méditerranée avec la fameuse escadre d'évolution, mais rien jusqu'à ce moment n'est venu confirmer leur assertion. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre n'a pas un seul vaisseau de ligne dans la Méditerranée depuis le départ de l'Ibernia.

Les bagages du duc d'Aumale ont été dirigés sur Paris dans la journée d'hier.

La corvette la Danaïde vient d'entrer en armement dans notre port. Ce bâtiment est destiné à aller remplir une mission lointaine.

Nouvelles Etrangères.

ÉTATS-ROMAINS.

Il paraîtrait que le plan d'amnistie du nouveau pape est celui-ci : On fait circuler dans les prisons un modèle d'engagement dans lequel les détenus consentiraient à être placés sous la surveillance permanente de la police; ils seraient doublement punis en cas de récidive. Nombre de prisonniers auraient accédé à ces conditions, mais d'autres auraient refusé cette amnistie dérisoire.

ÉTATS UNIS ET MEXIQUE.

Il a été reçu à New-York des nouvelles de ce qui se passait à la Pointe-Isabelle jusqu'au 6 juin.

La plus importante est celle de la reprise des opérations. Le colonel Wilson est parti mardi 6 juin de Matamoros avec un régiment de cinq cents hommes, pour se rendre à Reynosa, village situé à 60 milles de distance en remontant le Rio-Grande. Deux cents volontaires ont reçu l'ordre de s'emparer du village, ainsi que des approvisionnements militaires, et d'y rester jusqu'à nouvelles instructions. Les habitants seront garantis dans la jouissance de leurs droits civils.

Les opinions sur les mouvements des troupes mexicaines sont fort partagées. Les uns prétendent qu'une armée occupe la route entre Matamoros et Monterey pour disputer le passage aux Américains. On porte même cette armée au chiffre évidemment exagéré de 15,000 hommes.

Selon d'autres, le gouvernement de Mexico aurait envoyé à ses troupes l'ordre de se replier sur Tampico, se reconnaissant par là hors d'état de lutter du côté du Rio-Grande, et voulant concentrer toutes ses forces sur Vera-Cruz.

Nous croyons, quant à nous, avec une correspondance de Matamoros, qu'Arista a dû se retirer jusqu'à Monterey. Il est probable, en effet, qu'après avoir si cruellement éprouvé la supériorité de l'artillerie américaine dans les combats des 7 et 9 mai, il évitera, autant que possible, un engagement en rase campagne. Or, Monterey est le premier point où il puisse trouver une position fortifiée par la nature et commandant le passage dans les montagnes pour aller à Saltillo; il est donc probable que l'avantage, et en même temps l'importance de la position, lui fera choisir cet endroit pour arrêter l'ennemi et tâcher de prendre sa revanche.

POLOGNE.

On écrit de la frontière de Pologne, 4 juillet :

« On assure que la conférence a résolu de maintenir l'indépendance de la république de Cracovie, en prenant des mesures préventives contre les mouvements révolutionnaires. Il n'est pas question d'une intervention de la France et de l'Angleterre pour amener ce résultat. On assure qu'il existe une convention d'après laquelle l'instruction sur les derniers événements sera promptement close, et que la peine de mort ne sera plus appliquée. Le prince Paskewitch a emporté à Saint-Petersbourg une liste de concessions de grâces qui concernent le royaume de Pologne, et dont la publication est attendue à l'occasion des fêtes du mariage.

« Aucune communication n'a encore eu lieu entre le nouveau pape et la cour de Russie. »

Grand merci aux puissances du Nord d'avoir bien voulu décider solennellement qu'elles ne déchireraient pas les traités. Quant à une amnistie, ce sera une nouvelle dérision, car chacun sait que de nombreuses victimes sont expédiées encore chaque jour pour les mines, après avoir été brisées sous le knout.

ESPAGNE.

Le ministère espagnol prépare le terrain des élections à sa manière. Un avocat distingué de Madrid, connu pour ses opinions progressistes et son

influence dans les élections, vient de recevoir l'ordre de quitter immédiatement la ville avec défense d'y rentrer jusqu'à nouvel ordre. Vainement il a réclamé contre cet exil illégal; il n'a obtenu pour toute réponse qu'un ordre réitéré de s'y conformer dans le plus bref délai.

Nous recommandons à M. Duchâtel cette manière expéditive de se débarrasser des électeurs patriotes. Elle est au reste usitée dans toutes les provinces.

— Les émigrés portugais en dépôt à Tolède étaient attendus à Lisbonne le 5 de ce mois. Le peuple devait aller au devant d'eux pour leur donner un témoignage solennel de sa gratitude des tourments qu'ils ont soufferts pendant leur long exil.

Le journal officiel du 3 a annoncé que la tranquillité était rétablie dans la province de Tras-os-Montes.

Le même jour est entré dans le Tage un bâtiment espagnol qui, en compagnie de quelques autres, conduisait à l'île de Cuba un grand nombre de condamnés par suite des derniers événements de Galice. Ils sont

parvenus à s'en emparer pendant la nuit et sont allés chercher un asile sous la bannière portugaise. Le commandant d'une frégate espagnole qui se trouve dans le Tage et Gonzalez-Bravo ont demandé leur extradition au gouvernement de Lisbonne. Mais il nous paraît impossible que le Portugal se souille d'une pareille infamie devant laquelle aurait reculé le ministre Cabral lui-même.

— De nouveaux bruits de crise ministérielle se sont répandus à Madrid; on parle d'un ministère dont les principaux membres seraient Bravo-Murillo, Seijas, Salamanca et Concha, sous la présidence de Castro y Orosco. Son premier acte serait le mariage d'Isabelle avec un Cobourg.

Quand n'entendrons-nous plus parler du mariage d'Isabelle et des Cobourgs?

— On a ressenti quelques alarmes ces jours derniers à Madrid; on disait que des cas de choléra-morbus s'étaient manifestés dans la rue Saint-Vincent et autres circonvoisines. Par ordre supérieur, trois ou quatre médecins attachés aux hôpitaux ont dû se transporter sur les lieux à l'effet de

visiter les malades et de déterminer le genre de maladie dont on les atteints. On ignore encore le résultat de leurs diagnostics.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le sieur COQUAIS, de Lyon,
8, Rue Saint-Côme, au grand 8,

Fabricant de plaqué argent première qualité et de maillechort pour tout le service de table et de limonadier.

COUVERTS et autres objets argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Couverts de 1 fr. à 7 fr.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

sur expropriation forcée,

Par - devant le tribunal civil de Lyon,

Au samedi huit août 1846, à dix heures du matin,

D'UNE MAISON

Située en la commune de la Croix-Rousse, rue d'Enfer, sans numéro.

Cette vente aura lieu au préjudice 1^o de Jean-Marie Berger, propriétaire; 2^o de Jean-Marie Bernard, mineur sous la tutelle dudit Berger, demeurant ensemble à la Croix-Rousse, rue d'Enfer, n. 8, le premier comme usufruitier et le second comme propriétaire dudit immeuble.

La mise à prix est de deux mille trois cents francs; ci. 2,300 f.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rejaunier, avoué poursuivant, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (2414)

Etude de M^e Guillemin, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

ADJUDICATION

Par - devant le tribunal civil de Lyon,

Le samedi vingt-cinq juillet 1846, à midi précis,

D'UN PETIT DOMAINE VIGNOBLE.

Il se compose de très bons fonds, et il est situé à Saint-Etienne-la-Varenne (Rhône).

La mise à prix est de. 10,000 f. (2446)

Même étude.

ADJUDICATION PAR VOIE DE LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

Le samedi huit août 1846, à midi précis,

DE DEUX PRÈS ET D'UNE PETITE MAISON,

Situés à Lyon, quartier de Saint-Irénée, hameau des Granges, territoire des Massues,

APPARTENANT AUX HÉRITIERS CHALMAS.

Premier lot. — Il comprend un pré d'une contenance de quatre-vingt dix ares environ.

Second lot. — Il comprend un pré d'une contenance de cinquante ares environ.

Troisième lot. — Il comprend une petite maison au hameau des Granges, et différents droits de communauté, de servitudes, dans la cour commune, avec les divers acquéreurs de l'ancien domaine et de l'ancien clos de la famille Chalmas. Mises à prix :

Pour le premier lot, six mille francs; ci. 6,000 f.

Pour le second lot, trois mille francs; ci. 3,000 f.

Pour le troisième lot, neuf cents francs; ci. 900 f.

Tous ces lots seront adjugés séparément et sans enchère générale.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e Guillemin, avoué, rue de la Loge-du-Change, n. 4; (2447)

A M^e Deblesson, avoué, place de la Baleine, 6;

A M^e Perroud, avoué, rue Saint Pierre, n. 23.

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.

VENTE AUX ENCHÈRES

ET EN DÉTAIL

DE TREIZE PIÈCES D'ÉTOFFES

en velours sole pour gilets,

Dans la salle de vente des commissaires-priseurs, port du Temple, n. 42.

Lundi 20 juillet 1846, à onze heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en détail de treize pièces d'étoffes en velours sole pour gilets, très variées pour les dessins. Ces étoffes proviennent de la faillite Caille et Lempereur, ci-devant négociants, place Croix-Paquet.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication.

La vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. Biétrix, juge-commissaire, et à la requête de M. Tatu, syndic de la faillite. (3029)

A VENDRE à un prix modique, FONDS DE PHARMACIE, ou matériel tout agencé et pouvant se transporter. — S'adresser à M. Jolly, place des Pères, n. 3, à la Guillotière. (723)

A VENDRE à un prix très modéré un superbe tour en l'air avec un outillage complet.

S'adresser à M. Belloni, Grande-Rue, n. 48, à Châlon-sur-Saône. (683)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1^{er} juillet courant, les bureaux de la Compagnie la France seront transférés port du Roi, n. 51, au 2^o.

LA FRANCE.

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE autorisée par Ordonnances royales des 27 février 1837 et 25 janvier 1846.

CAPITAL DE GARANTIE : DIX MILLIONS.

LA FRANCE.

Compagnie anonyme d'Assurances sur la VIE autorisée par Ordonnances royales des 18 mai 1843 et 25 janvier 1846.

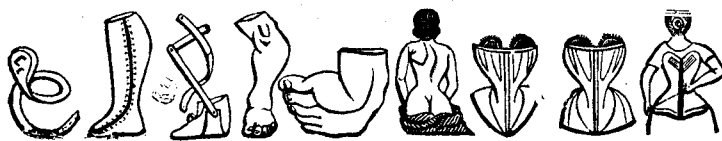
CAPITAL DE GARANTIE : TROIS MILLIONS.

La France fait jouir ses assurés de tous les avantages accordés par les compagnies anglaises. Les assurés pour la vie entière ont droit notamment à une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie

PLACEMENTS VIAGERS. — La Compagnie la France constitue aussi des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes : à 50 ans, elle accorde un intérêt de 7 f. 46 c. pour cent; à 55 ans, de 8 f. 40 c. pour cent; à 60 ans de 9 f. 51 c. pour cent; à 65 ans, de 10 f. 11 c. pour cent; à 70 ans, de 12 f. pour cent; à 80 ans, de 14 f. 89 c. pour cent.

Associations mutuelles sur la vie. — Dots des enfants. — Placements pour tous les âges. (1499)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50. à Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins. (2048)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Etude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n. 5.

VENTE VOLONTAIRE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

Le samedi 1^{er} août 1846, à midi,

EN VINGT ET UN LOTS SÉPARÉS,

Avec enchère générale sur les 14^e et 15^e lots,

1^o D'une Maison bourgeoise, sise à la Croix-Rousse, rue Mazagan;

2^o De trois Maisons en construction, sises à la Croix-Rousse, rue Mazagan et rue Chaumais;

3^o De deux Maisons, situées à la Croix-Rousse, rue Sainte-Marie;

4^o De trois Maisons de campagne, situées à la Croix-Rousse, montée de la Boucle, et de douze terrains à bâtir, sis à la Croix-Rousse, rues Saint-Joseph, Chaumais, Sainte-Marie, La Fayette, Philippeville, des Trois-Enfants, de la Fontaine, et montée de la Boucle.

Tous ces immeubles appartiennent à M. Antoine Chaumais, propriétaire à la Croix-Rousse. Pour les renseignements, s'adresser à M^e Mital, avoué poursuivant. (2523)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Capitaux à placer sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

Immeubles à Lyon et Propriétés rurales à vendre à divers prix.

S'adresser audit M^e Deplace. (3450)

ÉTUDE DE M^e DUGUET, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

A VENDRE toute meublée, au prix de 26,000 f., UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE avec remise, jardin et autres dépendances, sise aux Quatre-Vierges, commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

S'adresser sur les lieux pour voir la propriété, et pour traiter audit M^e Duguet. (3700)

A VENDRE OU A LOUER de suite. — BATIMENTS

ET USINE pouvant servir à un moulinage pour la soie, avec une forte prise d'eau, situés à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). (1502)

S'adresser à M. Pichat, sur les lieux, ou à M. P. Gonnard, rue Saint-Polycarpe, n. 10, à Lyon.

A VENDRE D'OCCASION Un assortiment de

portes palières et de portes de chambres de toutes dimensions, placards, fermetures, croisées et autres boiseries, à des prix modérés.

S'adresser à M. Drizet, menuisier, rue Tramasac, 16, près de la place Saint-Jean. (768)

PROCÉDÉS RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramasac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Brosses, n. 5, à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt juillet 1846, à onze heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de banques, tables, chaises, montres, rayonnages, une grande quantité de boutons en métal et soie, et autres objets. Au comptant. (1770)

SYSTEME ALEX. FICHET, MÉCANICIEN, A PARIS, RUE RICHELIEU, 77.

A LYON, PLACE DU CONCERT,

AUX SERRURIERS,

Sur l'importance de leur profession et comment elle a été conçue.

De tous temps la profession de serrurier a été de première nécessité, puisqu'elle a pour but de mettre en sûreté ce que possède la classe honnête.

Quand la société, dans son enfance, n'avait pour habitation que des cabanes sans fermeture, il existait comme aujourd'hui deux classes bien distinctes : l'une, laborieuse et prévoyante; l'autre, ennemie du travail, voulant acquiescer sans peine.

Cette dernière pénétra dans les cabanes, s'empara du bien d'autrui, et fit sentir la nécessité de remplacer les cabanes par des maisons, ce qui offrit plus de sûreté. A ces maisons on fit des portes et des fenêtres; à ces portes il fallut des ferrures et des fermetures; c'est alors que l'on conçut la profession de serrurier.

Que demandait-on aux hommes de cette profession? Qu'ils fissent des fermetures complètement à l'épreuve des malfaiteurs, que la supériorité d'intelligence leur fût acquise d'une manière incontestable, que les voleurs, malgré toutes leurs études, tous leurs efforts, ne pussent jamais les trouver en défaut; voilà ce qu'on a demandé aux serruriers, voilà ce qu'ils ont promis, mais cet engagement a-t-il toujours été respecté? N'a-t-on pas souvent inspiré à l'acheteur une confiance funeste en lui recommandant des serrures et des fermetures qui ne présentent aucune garantie réelle, et, par cela même, n'a-t-on pas laissé l'honnête homme sans défense contre la hideuse industrie des voleurs? Oui, quand on demandait aux hommes de cette profession qu'ils fussent ingénieux pour la classe inoffensive contre les voleurs, ils n'ont toujours été que marchands de serrures seulement.

Relevons l'honneur de la serrurerie, proscrivons les fermetures qui ne présentent aucune sûreté.

Signalons au public les vices des fermetures, ensuite démontrons leur inefficacité en opérant l'ouverture, et dans cette lutte contre les malfaiteurs, assurons-nous un triomphe constant par la supériorité de nos ouvrages, par l'infailibilité de nos moyens de fermeture.

Alors la serrurerie aura repris, parmi les professions, un rang digne du noble but qu'elle se propose. (6257)

Cabinet de M. T. POYARD, arbitre de commerce, expert teneur de livres,

Rue de la Boucherie-des-Terreaux, 13.

Par jugement du tribunal de commerce, en date du 26 juin 1846, signifié le 14 juillet, M. POYARD a été nommé liquidateur judiciaire du commerce LASHERNES, cafetier aux Célestins. (1431)

En conséquence, MM. les débiteurs et créanciers dudit commerce devront désormais s'adresser au liquidateur pour tout ce qui y aura rapport.

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes.

S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, M. BOUVIER; à Roanne, M. Mercier; à Charolles, M. BERT; à Châlon, M. RASCO; à Bourg, M. VILLARD; à Vienne, M. MERMET; à Valence, M. COLLET, tous pharmaciens. (4998)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES.

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 42.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,